

# TARIFICATION A PRIORI

*www.jurantiel.com, , par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel*

Système de tarification basée sur une estimation de la sinistralité future, c'est-à-dire sans tenir compte de l'historique de la sinistralité des assurés. Elle est fonction d'une classification des risques en groupes homogènes, les variables utilisées étant la zone géographique, la profession, l'âge, le genre, etc. la prime pure est obtenue dans ce système sur une base essentiellement prédictive. Comparer Tarification a posteriori.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**